



Programme Européen Jeunesse en Action 2007-2013

Plan de formation et de coopération

Activités proposées par les agences nationales européennes

A destination des acteurs de jeunesse, français ou résidant en France, ou européens préparant, réalisant ou ayant réalisé un projet dans le cadre du Programme européen Jeunesse en Action, l'Agence française du programme établit chaque année un plan de formation et de coopération (TCP, training and cooperation plan) proposant des activités soutenues par le Programme Européen Jeunesse en Action.

Ce plan est construit en coopération avec les autres agences nationales européennes et le réseau des centres Salto-Youth. L'Agence nationale travaille également en partenariat avec ses correspondants régionaux dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports et leur réseau, avec des associations ou des collectivités territoriales et avec des intervenants, formateurs ou consultants.

2 Types d'activités proposées

- **Stages de formation**
- **proposés par le réseau des agences nationales** : montage d'échanges de jeunes (BiTriMulti), accueil et envoi de volontaires SVE (SOHO), organisation et animation de mesures de soutien (TIC TAC), formation de formateurs (ToT), formation à la citoyenneté européenne (EC training) ...
- **proposés par l'Agence française ou une autre agence européenne** : apprentissage interculturel, inclusion des jeunes avec moins d'opportunités, «déblocages linguistiques » en anglais, préparation et évaluation des échanges, évaluation et soutien à la qualité des échanges de jeunes (ATOQ), accompagnement des projets de jeunes, tutorat de projets SVE
- **Autres mesures de soutien**
- **du réseau des agences nationales** : mise en réseau des jeunes porteurs d'initiative (Get in Net)...
- **des agences nationales au niveau européen, national ou régional** : rencontre de mise en réseau de partenaires sur des thèmes variés (environnement, travail social, citoyenneté active, lutte contre les discriminations, prévention des conduites à risques chez les jeunes, égalité des chances, reconnaissance de l'éducation non formelle...)

Les critères de sélection

- Les candidatures sont appréciées au regard à la fois de l'implication dans le Programme européen Jeunesse en action du candidat et de son organisation et de la nature de l'activité choisie.
- Un niveau minimum de communication et de compréhension écrite et orale en anglais est requis pour les formations à dimension européenne, y compris celles se déroulant en France.

Les pays participants

- Les activités peuvent avoir lieu en France, dans un autre pays «Programme » ou dans les pays «Partenaires voisins de l'Union européenne".
 - Les 31 pays « Programme » : *les 27 Etats membres de l'Union Européenne* (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; *les pays de l'Espace économique européen* (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; *le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne* (Turquie).
 - Les pays "Partenaires voisins de l'UE" (3 zones géographiques) : *l'Europe du Sud-est* (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie y compris le Kosovo) ; *l'Europe orientale et Caucase* (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine) ; *les pays partenaires méditerranéens* (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie).

Financement

- Toutes les activités du TCP sont prises en charge par les Agences nationales ou les Centres de ressources Salto : tout ou partie des frais de transport, frais de séjour et pédagogiques, frais éventuels de visa.
- Une participation de 50 € peut être demandée au participant.

-
- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participants au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux « jeunes avec moins d'opportunités ».
 - Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
 - Le PEJA c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes nationales et transnationales pour les 15-30 ans, les projets jeunesse pour la démocratie pour les 13-30 ans, le service volontaire européen pour les 18-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de formation et de mise en réseau à l'initiative des organisations.

Stage de formation TIC TAC (6 jours)

Coordonnés par le SALTO TCP (Allemagne), ces formations s'adressent en priorité aux animateurs de jeunesse, aux formateurs et membres d'organismes, bénévoles ou professionnels devant, dans un proche avenir, proposer, organiser et animer une mesure de soutien dans le cadre de l'action 4.3 du PEJA. Les stagiaires doivent déjà avoir organisé, animé ou participé à une activité du programme autre qu'une mesure de soutien. Ces formations font appel à des méthodes actives, jeux de rôle ou de simulation, mises en situation, ce qui demande aux apprenants une active et intense participation.

Stage de déblocage linguistique en anglais (6 jours)

Ces stages s'adressent aux personnes non débutantes en anglais, désireuses d'améliorer leur pratique de l'anglais dans le cadre des activités européennes et interculturelles du PEJA : échanges, accueil de SVE, mise en réseau d'initiatives de jeunes, mesures de soutien, recherche de partenaires... Le stage est organisé en deux sessions parallèles, s'enrichissant mutuellement: une formation linguistique à l'anglais d'une part, une formation à l'interculturel dans le travail de jeunesse d'autre part.

Forum inclusion (3 jours)

Organisé à Anvers (Belgique), par le Centre de ressources SALTO Inclusion situé à l'Agence belge, ce Forum inclusion a réuni une centaine de participants, pour trois jours de réflexion, d'échanges de bonnes pratiques et de prospective, afin de contribuer à l'élaboration par les Agences nationales de stratégies pour l'accès aux activités du PEJA des "jeunes avec moins d'opportunités". Les participants à ce Forum étaient tous actifs dans ce domaine et disposaient d'une ou de plusieurs expériences positives avec ces jeunes.

Séminaire «Green heritage »

Organisé par l'Agence française, à l'initiative du Correspondant régional du PEJA de Guadeloupe, en partenariat avec les CEMEA de ce département d'outre-mer, ce séminaire de contact a permis de réunir des représentants d'organismes des « régions ultrapériphériques » françaises (Antilles, Guyane, Ile de la Réunion) et d'organismes des Etats membres de l'Union européenne « continentale ». L'objectif était la mise en place d'un réseau de partenaires susceptibles de porter des projets multilatéraux sur le thème de la protection du patrimoine environnemental, dans les différentes activités du programme Jeunesse en action. Le séminaire s'est attaché à éviter la dispersion et privilégier l'élaboration d'un nombre limité de projets, portés par des partenariats fiables et durables.

La démarche à suivre

Qui peut participer ?

Tous les acteurs de jeunesse, français ou résidant en France, préparant, réalisant ou ayant réalisé un projet dans le cadre du PEJA : animateurs bénévoles ou professionnels d'échanges, accompagnateurs de projets de jeunes, tuteurs de volontaires SVE à l'envoi ou à l'accueil, responsables d'organisations de jeunesse ou de collectivités territoriales.

Comment être informé des activités du TCP?

- En consultant le site web de l' Afpeja (www.jeunesseenaction.fr) et celui des centres de ressources Salto (www.salto-youth.net).

Comment poser une candidature ?

- Quelque soit le lieu de l'activité, le formulaire de candidature correspondant à l'activité souhaitée, doit être envoyé, par courriel à l' Afpeja (tcp@injep.fr), et pour avis au correspondant régional PEJA de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports (DRDJS) de votre région.
- Une réponse est envoyée après sélection des candidatures.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Etablissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi France
Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57
Web : www.jeunesseenaction.fr

